

Le concours des « Maisons Fleuries » a pour objet de récompenser les actions menées par tout habitant Croteillois et Saint Firminois en faveur de l'embellissement et du fleurissement de jardins, balcons et fenêtres de son quartier.

Le fleurissement participe à l'image de la commune, dont il est un élément essentiel. En effet, il faut rappeler que les Croteillois et les Saint Firminois ont un rôle important à jouer par le fleurissement de leurs balcons et jardins, pour l'obtention des fleurs au concours villes et villages fleurs.

De façon générale, seront primés tous les efforts contribuant à l'image d'une cité accueillante et fleurie.

### **AGENDA DU CONCOURS**

**10 Juillet 2022:** Date limite d'inscription auprès de la mairie du Crotoy

**18 Juillet au 29 Juillet :** Passage du Jury

Remise des prix en août : les participants recevront un courrier leur précisant la date de remise des prix qui se déroulera un après midi

### **REGLEMENT DU CONCOURS 2022**

#### **Art 1 - Concours des Maisons Fleuries**

Ce concours est placé sous le signe des fleurs, de l'environnement et du cadre de vie. Il est ouvert à tous les résidents Croteillois et Saint Firminois et se veut un des facteurs d'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. Il est gratuit et ouvert à tous les habitants à l'exception des membres du jury et de leur famille.

#### **Art 2 - Inscription**

Les habitants désirant participer au concours des Maisons Fleuries s'inscrivent en déposant le coupon joint à la mairie 12 Rue du Général Leclerc 80550 LE CROTOY

#### **Art 3 - Visibilité du jardin**

Le jardin, balcon ou façade doit être visible de la rue. Le jugement s'effectuant depuis le domaine public.

#### **Art 4 - Catégories**

Les candidatures sont réparties en quatre catégories :

- > 1<sup>ère</sup> catégorie : maisons avec jardin (+ de 100 m2).
- > 2<sup>ème</sup> catégorie : maisons avec jardinet (- de 100 m2).
- > 3<sup>ème</sup> catégorie : balcons, terrasses ou fenêtres, sans jardin ni jardinet.
- > 4<sup>ème</sup> catégorie : acteurs touristiques : commerces, hébergements...

#### **Art 5 - Critères de sélection**

Les éléments d'appréciation :

- 1 - Premier coup d'œil.
- 2 - Variétés des plantations : la quantité du fleurissement, l'aspect technique, nombre de végétaux utilisés en rapport avec la taille du jardin ou de la façade.

3- Harmonie d'ensemble : la qualité de la floraison, l'aspect esthétique, l'équilibre des formes, couleurs et volumes (pas de fleurs artificielles).

4 - L'entretien : la propreté et les efforts faits en matière d'environnement immédiat.

5 - La recherche faite en matière d'espèces originales et d'associations végétales avec plantes vivaces.

NB : Chaque critère sera évalué sur 5 points pour une note maximale de 25 points. La note moyenne minimale à atteindre pour pouvoir prétendre à une récompense est de 8 points.

#### **Art 6 - Composition du jury**

Composé de bénévoles et de professionnels de l'horticulture, le jury élira pour chacune des catégories citées plus haut, les trois plus belles réalisations florales, selon des critères de composition, d'originalité, de couleurs et d'effet d'ensemble.

#### **Art 7 - Photos**

Le jury se réserve le droit de photographier les différents balcons et jardins pour une éventuelle exploitation de ces clichés (presse, diaporama ...)

### **Concours des Maisons et Balcons Fleuris 2022**

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone ..... Mail : .....

#### **Catégorie d'inscription (cocher une seule case)**

- 1<sup>ère</sup> catégorie : maisons avec jardin (+ de 100 m2).
- 2<sup>ème</sup> catégorie : maisons avec jardinet (- de 100 m2).
- 3<sup>ème</sup> catégorie : balcons, terrasses ou fenêtres, sans jardin ni jardinet.
- 4<sup>ème</sup> catégorie : acteurs touristiques : commerces, hébergements...

**Bulletin à renvoyer impérativement avant le 10 juillet 2022**  
**À la mairie 12 rue du Général Leclerc - 80550 Le Crotoy**



# Concours 2022 Maisons & Balcons fleuris



Contact et réception des bulletins:

Mairie Le Crotoy  
12 Rue du Général Leclerc  
80550 Le Crotoy  
Tél: 03.22.31.02.98  
Courriel: [evenements@villeducrotoy.fr](mailto:evenements@villeducrotoy.fr)